

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 Septembre 2017, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 64.907.707 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Septembre 2017 de 468.928 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2017 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note N° 3-12 des Etats Financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et dont le montant s'élève à 184 662 dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La charge encourue jusqu'au 30 Septembre 2017 est de 138.117 Dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 10,57% de son actif en titres émis ou garantis par Hannibal Lease. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 20 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN
au 30 Septembre 2017
(Unité : 1000 TND)

	Notes	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	49 109,060	44 488,906	46 052,719
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 073,855	1 710,660	725,541
b - Obligations et Valeurs assimilées		48 035,205	42 778,246	45 327,178
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		15 798,647	24 117,953	12 597,860
a - Placement monétaires	3-3	10 457,154	9 978,877	8 825,557
b – Disponibilités	3-11	5 341,493	14 139,076	3 772,303
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		64 907,707	68 606,859	58 650,579
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	149,242	151,254	140,671
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	179,383	26,849	38,332
TOTAL PASSIF		328,625	178,103	179,003
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-5	62 708,947	66 491,150	56 258,341
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 870,135	1 937,606	2 213,235
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,063	0,547	0,463
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 870,072	1 937,059	2 212,772
ACTIF NET		64 579,082	68 428,756	58 471,576
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		64 907,707	68 606,859	58 650,579

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2017

(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	610,348	1 867,251	486,649	1 496,686	2 038,657
a - Dividendes		-	65,603	-	98,329	98,329
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		610,348	1 801,648	486,649	1 398,357	1 940,328
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	304,186	737,460	352,829	809,600	1 090,812
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		914,534	2 604,711	839,478	2 306,286	3 129,469
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	149,242	428,239	151,254	408,498	549,169
REVENU NET DES PLACEMENTS		765,292	2 176,472	688,224	1 897,788	2 580,300
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	79,914	235,672	32,342	85,437	118,138
RESULTAT D'EXPLOITATION		685,378	1 940,800	655,882	1 812,351	2 462,162
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 216,450	- 70,728	38,719	124,708	- 249,390
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		468,928	1 870,072	694,601	1 937,059	2 212,772
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		216,450	70,728	-38,719	-124,708	249,390
* Variation des +/- values potentielles sur titres		26,132	- 24,456	34,192	-19,831	- 14,412
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 9,767	31,138	-4,692	-1,083	7,758
* Frais de négociation de titres		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		701,743	1 947,482	685,382	1 791,437	2 455,508

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01^{er} Juillet au 30 Septembre 2017

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation					
a - Résultat d'exploitation	685,378	1 940,800	655,882	1 812,351	2 462,162
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	26,132	- 24,456	34,192	- 19,831	- 14,412
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 9,767	31,138	- 4,692	-1,083	7,758
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	2 514,003	-	2 446,004	2 446,004
AN 3 - Transaction sur le capital					
a – Souscriptions	989,297	29 720,138	12 040,600	41 765,786	47 611,500
* Capital	965,700	28 640,600	11 796,000	40 407,200	46 052,000
* Régularisation des sommes non distrib	- 0,033	3,913	- 6,474	-2,017	- 2,346
* Régularisations des sommes distrib	23,630	1 075,625	251,075	1 360,603	1 561,846
b – Rachats	9 492,007	23 046,111	8 762,171	22 350,867	38 817,833
* Capital	9 251,900	22 195,000	8 553,100	21 685,100	37 577,400
* Régularisation des sommes non distrib	0,018	5,589	- 3,258	-3,757	- 4,516
* Régularisation des sommes distrib	240,089	845,522	212,329	669,524	1 244,949
VARIATION DE L'ACTIF NET	-7 800,967	6 107,506	3 963,811	18 760,352	8 803,171
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	72 380,049	58 471,576	64 464,945	49 668,404	49 668,404
b - En fin de période	64 579,082	64 579,082	68 428,756	68 428,756	58 471,576
AN 5 - Nombre d'actions					
a - En début de période (mille actions)	709,895	562,577	632,623	477,831	477,831
b - En fin de période (mille actions)	627,033	627,033	665,052	665,052	562,577
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)	101,959	103,935	101,901	103,946	103,946
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)	102,992	102,992	102,892	102,892	103,935
TAUX DE RENDEMENT	1,013%	2,88%	0,97%	2,77%	3,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30/09/2017

(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30/09/2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisées en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilés sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transaction ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions du marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilés de la Société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2017** à **49.109.060** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2017	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14 651 603	22,57%	22,69%	
BTA 5,5% octobre 2018	5.000	5.000.000	5 188 569	7,99%	8,03%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9 463 034	14,58%	14,65%	
Titres émis par des sociétés	482.000	32.423.792	33.383.601	51,43%	51,69%	
AMEN BANK.2011-1	20.000	800.000	800.535	1,23%	1,24%	-
AMEN BANK.SUB 2009 (A)	5.000	233.200	233.228	0,36%	0,36%	-
EO ATL 2013-1	20.000	1.200.000	1.228.974	1,89%	1,90%	BBB.
EO ATL 2013-2	5.000	400.000	420.199	0,65%	0,65%	BBB.
ATTIJARI BANK 2010	13.000	185.692	191.190	0,29%	0,30%	-
BH 2009	5.000	307.500	317.287	0,49%	0,49%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	428.000	434.060	0,67%	0,67%	BBB-
BH.2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	428.000	433.647	0,67%	0,67%	BBB-
CHO 2009	2.000	75.000	77.494	0,12%	0,12%	BIAT
STB 2010-1 (B)	10.000	533.100	544.990	0,84%	0,84%	-
STB SUB 2011	30.000	856.500	884.785	1,36%	1,37%	-
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	400.000	414.305	0,64%	0,64%	BBB+
EO MODERN LEASING 2012	25.000	1.500.000	1.548.082	2,39%	2,40%	BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.400.000	1.406.959	2,17%	2,18%	-
EO UIB 2012-1	20.000	856.800	888.034	1,37%	1,38%	-
AIL 2013-1	15.000	300.000	305.661	0,47%	0,47%	A+

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2017	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
UBCI 2013-1	10.000	600.000	610.999	0,94%	0,95%	-
CIL 2014/2	5.000	300.000	312.193	0,48%	0,48%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	600.000	625.886	0,96%	0,97%	BBB.
Hannibal LEASE 2015-1	2.000	120.000	123.119	0,19%	0,19%	BB.
Hannibal LEASE SUB 2015-1	5.000	400.000	420.981	0,65%	0,65%	B
ATTIJARI BANK SUB 2015	15.000	1.200.000	1.265.396	1,95%	1,96%	-
Hannibal LEASE 2015-2	5.000	400.000	412.542	0,64%	0,64%	BB
CIL 2016/1	10.000	800.000	818.148	1,26%	1,27%	BBB-
ATL 2015-2	10.000	800.000	828.668	1,28%	1,28%	BBB
UNIFACTOR 2015	5.000	400.000	413.449	0,64%	0,64%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10.000	800.000	812.743	1,25%	1,26%	BB
ATL 2016-1	10.000	800.000	812.625	1,25%	1,26%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10.000	800.000	809.074	1,25%	1,25%	BB+
AMEN BANK SUB 2016-1	20.000	2.000.000	2.103.233	3,24%	3,26%	-
Hannibal LEASE 2016-2	20.000	2.000.000	2.105.642	3,24%	3,26%	BB
TUNISIE LEASING SUB 2016	10.000	1.000.000	1.035.647	1,60%	1,60%	BB+
EO BTE 2016	10.000	1.000.000	1.040.386	1,60%	1,61%	-
UIB SUB 2016	10.000	1.000.000	1.043.467	1,61%	1,62%	-
TUNISIE LEASING 2017/1	20.000	2.000.000	2.039.662	3,14%	3,16%	BBB+
BNA SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.021.181	1,57%	1,58%	-
AMEN BANK SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.025.484	1,58%	1,59%	-
ATTIJARI LEASING 2016-2	20.000	2.000.000	2.072.607	3,19%	3,21%	BB+
ATL Subordonné 2017	15.000	1.500.000	1.501.039	2,31%	2,32%	BB
Titres OPCVM	10.555	1.090.776	1.073.855	1,65%	1,66%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	10.555	1.090.776	1.073.855	1,65%	1,66%	-
Total du portefeuille-titres.		47.714.568	49.109.060	75,66%	76,04%	

La valeur des BTA au 30/09/2017 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 11.989 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-07-2017** au **30-09-2017**, concernent les remboursements des obligations de société échues et s'élèvent à un total de **533.350** Dinars.

Les entrées du portefeuille pour la même période concernent les souscriptions des obligations qui s'élèvent à un total de **1.500.000** Dinars

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **610.348 DT** pour la période allant du **01-07-2017** au **30-09-2017**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des BTA	157 484	469 532	157.484	469.030	626.515
Revenues des titres OPCVM	-	65 603	-	98.329	98.329
Revenus des obligations	452 864	1 332 116	329.165	929.327	1.313.813
Total	610 348	1 867 251	486.649	1.496.686	2.038.657

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2017** à **10.457.154 DT** se détaillant comme suit:

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% actif	Emetteur
CD011116/271017 HL (7,55%,360j)	2 831 520	2 987 832	4,60%	HANNIBAL LEASE
CD100917/101017 ML (7,60%,30j)	1 492 448	1 497 734	2,31%	MODERN LEASING
CD150917/151017 ML (7,60%,30j)	2 487 413	2 494 126	3,84%	MODERN LEASING
CD210917/011017 BH (7,19%,10j)	1 497 608	1 500 000	2,31%	BH
CD270917/061217UNIFACTOR (7,80%,70j)	1 976 096	1 977 462	3,05%	UNION FACTORING
Total	10 285 085	10 457 154	16,11%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-07-2017** au **30-09-2017** un montant de **304.186 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts des placements à termes	110 861	199 132	144.876	230.097	289.837
Intérêts des certificats de dépôts	193 325	538 328	207.953	579.503	800.975
Total	304 186	737 460	352.829	809.600	1.090.812

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2017** au **30-09-2017** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2016** au **30-09-2016** se détaillent ainsi :

Libellé	2017	2016
Capital au 1er Janvier		
Montant	56 258 341	47.788.224
Nombre d'actions	562 577	477.831
Nombre d'actionnaires	652	596
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	28 640 600	40.407.200
Régl des sommes non distribuables	3 913	-2.017
Nombre d'actions émises	286 406	404.072
Rachats effectués		
Montant (nominal)	22 195 000	21.685.100
Régl des sommes non distribuables	5 589	-3.757
Nombre d'actions rachetées	221 950	216.851
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-24 456	-19.831
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	31 138	-1.083
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 30 Septembre		
Montant	62 708 947	66.491.150
Nombre d'actions	627 033	665.052
Nombre d'actionnaires	628	595

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice encours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats Le solde de ce poste se détaille au **30-09-2017** comme sui :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	56	7	63
Sommes distribuables exercice en cours	1 940 800	-70 728	1 870 072
Total	1 940 856	-70 722	1 870 135

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2017** à **149.242 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire à payer	26 337	26.692	24.824
Rémunération du distributeur à payer	122 905	124.562	115.847
Total	149 242	151.254	140.671

3-8 Autres créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2017** à **179.383 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Etat retenues à la source	84	-	-
Honoraires du commissaire aux comptes	14 783	13.288	17.330
Redevances CMF à régler	5 677	5.669	5.357
Autres charges AGO amortis	6 882	- 2.919 *	-
TCL à payer	1 995	727	645
Jetons de présence	11 845	10.084	15.000
Contribution Exceptionnelle**	138 117	-	-
Total	179 383	26.849	38.332

* L'abonnement des charges d'AGO au 30/09/2016 fait ressortir un solde de 4.412 Dinars. Les frais réellement engagés au 30/09/2016 sont de l'ordre de 7.331 Dinars.

Le solde créditeur correspond aux frais réellement alloués non encore constatés parmi les charges.

** cf. note 3-12

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » .

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST (ex SIFIB BH) Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-07-2017** au **30-09-2017** à **149.242 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	26 337	75 572	26.692	72.088	96.912
Rémunération du distributeur	122 905	352 667	124.562	336.410	452.257
Total	149 242	428 239	151.254	408.498	549.169

3-10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés, ainsi que la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-07-2017** au **30-09-2017** à **79.914 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevances CMF	17 558	50 381	17.795	48.059	64.608
Honoraires du commissaire aux comptes	5 723	16 981	5.722	17.043	22.765
Autres charges AGO amortis	4 107	11 306	1.515	4.412	7.931
T CL	2 791	7 041	2.339	5.837	7.834
Jetons de présence	3 190	11 846	4.970	10.084	15.000
Autres charges	-	-	1	2	
Contribution conjoncturelle*	46 545	138 117	-	-	-
Total	79 914	235 672	32.342	85.437	118.138

* cf. note 3-12

3-11 Disponibilités:

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2017** à **5.341.493 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Dépôts à vue	2 327 841	1.990.013	3.772.303
Placements à terme	3 013 652	12.149.063	-
Total	5 341 493	14.139.076	3.772.303

3-12 Evénements exceptionnel:

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finance pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5 %), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 184.662 D, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait-être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.

La charge encourue jusqu'au 30 Septembre 2017 est de 138.117 Dinars.